

6 Économie

Paraphe de conventions à l'Office national de l'Emploi Cora Wood Gabon en partenariat avec le FIR



Les officiels paraphant les conventions.



Echange de documents entre le secrétaire général adjoint du ministère du Travail et de l'Emploi, Géraldine Mimboui et le directeur général de Cora Wood, Cesare Giovanni Zangolo.



Vue partielle de l'assistance ayant pris part à la cérémonie.

LBON
Libreville/Gabon

"Cette collaboration avec l'Office national de l'emploi nous permet d'avoir accès à un grand nombre de jeunes", c'est en ces termes que s'est exprimé le directeur général de Cora Wood Gabon, qui a signé hier des conventions de partenariat avec le Fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelles (FIR), dans le cadre du contrat d'apprentissage Jeunesse. Instaurée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba au terme des premières assises sociales d'Avril 2014, ce contrat constitue, comme l'a rappelé le secrétaire général du ministère du Travail et

de l'Emploi, Géraldine Mimboui, "un mécanisme de financement de stages et de formations complémentaires mis à la disposition des opérateurs économiques par l'Etat afin de leur permettre de disposer d'une main d'œuvre répondant à leurs besoins."

A travers ces conventions, ce sont soixante-dix jeunes dont dix diplômés et soixante autres sans qualification qui bénéficieront du développement de leurs compétences et du renforcement de leurs capacités à affronter le marché du travail. Après plusieurs autres sociétés avant elle, Cora Wood, qui contribue ainsi à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, est la onzième à parapher les dites conventions.

A titre de rappel, le FIR est

un fonds dont la gestion est assurée par l'Office national de l'Emploi (ONE), avec comme principales missions l'apprentissage d'un métier, l'acquisition d'une expérience professionnelle, le développement des com-

pétences et le renforcement des capacités à affronter le marché du travail. Aussi, le renforcement du partenariat public-privé, avec la multiplication des conventions de partenariat spécifiques entre

l'Etat, représenté par l'ONE qui assure le secrétariat exécutif du FIR et les entreprises des différents secteurs d'activités, apparaît-il désormais comme solution pour lutter efficacement contre

le chômage des jeunes. L'objectif, à terme, visé par le contrat de partenariat jeunesse, est de permettre à plus de 9000 jeunes de faire leur première immersion en entreprise.

Téléphonie mobile L'Allemand Heiko Schlittke prend la tête d'Airtel Gabon

AJT
Libreville/Gabon

ANNONCE en juillet 2015, c'est finalement vendredi dernier que le nouveau directeur général de Airtel

Gabon, l'Allemand Heiko Schlittke, a été officiellement présenté au public. Homme de métier, le nouveau DG aura, entre autres tâches, la mission d'améliorer de la compétitivité à travers un réseau de qualité supérieure. (Nous y reviendrons).

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS



Communiqué

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics porte à la connaissance des agents publics en présalaires et des agents de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP) de Libreville, non détenteurs d'un compte bancaire, qu'à compter du mois d'octobre 2015, leurs salaires seront désormais payés par virement bancaire.

Aussi, les intéressés sont-ils invités à se rapprocher des banques partenaires ci-dessous, afin de procéder aux formalités d'ouverture de compte :

- BGFI (BGFI BANK pour les présalaires et LOXLA pour la MONP) ;
- BICIG ;
- UGB ;
- ECOBANK ;
- UBA ;
- POSTEBANK.

Par ailleurs, les fonctionnaires qui n'auraient pas encore ouvert de compte bancaire sont tenus de régulariser leur situation dans les mêmes délais.

Dans tous les cas, les relevés d'identité bancaire (RIB) des intéressés sont à déposer auprès des services de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (Direction de la Solde).

Sont exclus de cette opération, les agents publics résidant dans des localités de l'intérieur du pays non pourvues de banques commerciales. Ces derniers conserveront leur mode de règlement habituel.

Fait à Libreville, le 11 AOUT 2015

Le Ministre du Budget et des
Comptes Publics

Christian MAGNAGNA

